



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes sur convocation en date du 20 novembre 2020, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

Présents :

ALASSET Mathieu - ALIBERT Florent - AMARGIER Stéphane - BARON Alain - CASTAN Thierry - DANIAU Jean-Louis - HENRI Rosane - LAC Cédric – LAURENT Mélissa - MARQUIÉ Ghislaine- MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - TESTÉ Sylvie- THÉRON Fabrice.

Absente excusée : LECABEC Véronique avec procuration à MOUYON Bruno.

Secrétaire de séance : DANIAU Jean-Louis.



Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15/10/2020
2. Investissements et travaux : validation de devis
3. Terres du Lauragais : modification des statuts
4. Terres du Lauragais : opposition au transfert de compétence PLUI/REPORT PAR TDL
5. Terres du Lauragais : opposition au transfert de police du maire
6. Finances : décision modificative n°1 : budget communal
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h15.

1 - Approbation des comptes rendus des séances du 10 septembre 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15/10/2020 est approuvé à la majorité des membres du conseil présents.

Abstention de Monsieur BARON Alain absent lors de la séance du 15/10/2020.

2 - Investissements et travaux : validation de devis : délibérations 48-11-2020 et 49-11-2020

➤ Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de rénover la Salle des Fêtes et plus précisément l'acoustique, le chauffage et l'éclairage.
Il propose de faire procéder à une étude complète de ces divers points.

Point validé à l'unanimité.

➤ Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'entretien des arbres du cimetière et notamment l'étêtage des cyprès.

Point validé à l'unanimité.

➤ Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal dans la continuité de la rénovation des façades de l'église de rénover cette année la façade de l'église « côté aire de jeux » dans sa partie basse.

Pour mémoire, la façade « côté entrée » dans sa partie basse a été rénovée en 2019.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de valider le devis de 2019 de Façades d'Aujourd'hui pour un montant de 15 406.80 € HT.

Le montant des travaux a été budgétisé dans le BP 2020.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de valider l'opération et de faire la demande de subvention correspondante au Conseil Départemental.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une proposition de l'AMF concernant l'acquisition de défibrillateurs dans le cadre d'une « opération défibrillateurs » avec groupement de commandes. Monsieur le Maire propose l'acquisition de deux défibrillateurs entièrement automatiques pour la mairie et la salle des fêtes avec armoires chauffantes pour une installation à l'extérieur.

Outre l'acquisition du matériel, il convient de prévoir la mise en service sur site avec pose des armoires et initiation à l'utilisation.

Le coût de cet investissement s'élève à 2700 € HT et se décompose comme suit :

- 2 défibrillateurs LIFEPAK CR (DEA) pour un montant de 1830 € HT (soit 915 € l'unité)
- 2 armoires pour extérieur AIVIA 200(chauffage) pour un montant de 650 € (soit 325 € l'unité)
- Mise en service avec pose et initiation à l'utilisation pour un montant de 220 € (soit 110 € l'unité)

Ces investissements seront imputés au chapitre 21/compte 2188 du budget communal.

Une demande de subvention pour cette acquisition sera adressée au CD31.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce matériel et sa mise en service.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'acquisition du matériel et sa mise en service pour un montant de 2700 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Terres du Lauragais : modification des statuts/délibération 50-11-2020

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du 27 octobre 2020 par laquelle l'organe délibérant de la *communauté de communes des Terres du Lauragais* a approuvé la **mise en conformité des statuts et la révision des contours de la compétence culture**.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la communauté de communes.

Conformément à l'article 5211-14 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de majorité requises :

- Les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci
- la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur la mise en conformité des statuts et sur la révision des contours de la compétence culture de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- D'autoriser
 - o la mise en conformité des statuts avec le II de l'article L.5214-16 du CGCT
 - o la révision des contours de la compétence culture de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision
- D'adresser une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

ADOPTÉ :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

4- Terres du Lauragais : opposition au transfert de compétence PLUI/REPORT PAR TDL

Point ajourné par la Communauté de communes.

Une délibération devra être prise entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021 par les communes adhérentes.

5-Terres du Lauragais : opposition au transfert des pouvoirs de police du maire

Monsieur le maire prendra les arrêtés nécessaires pour répondre favorablement à la demande.

6- Finances : décision modificative n°1 : budget communal/délibération 51-11-2020

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire d'inscrire au budget communal 2020 le montant des dépenses en investissement concernant l'achat des défibrillateurs ainsi que le montant du remboursement de la caution du logement communal T3 sis place de la, Garrigue

Monsieur le maire propose d'inscrire les montants suivants au budget communal :

- Au 2188/ D la somme de 3680 €
- Au 165/R la somme de 650€

Les sommes provenant du 2313/D en investissement.

La décision modificative proposée est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7- Questions diverses :

- Surcroit d'activité : Monsieur le Maire remercie les agents et Monsieur CASTAN Thierry (conseiller Municipal) qui ont assumé le surcroit de travail dû à l'absence des agents indisponibles temporairement pour raisons de santé.
- Chauffage Alae : 1 fuite du réseau d'eau a été décelée. Une réparation est prévue dans les jours à venir. Monsieur le Maire remercie Messieurs BARON, ALIBERT et DANIAU pour le suivi du dossier.
- Ecole : installation de la box à l'école.
- Assainissement : Adour Garonne propose sa participation pour améliorer la gestion de l'eau.
- Maintenance de la station d'épuration : Monsieur le Maire remercie Monsieur LAC Cédric pour sa participation.
- Urbanisme : problèmes de conformité des travaux dans le cadre de vente de biens immobiliers en raison du défaut de déclaration de travaux par les administrés à l'instant T.
- Fibre : les travaux actuels ne respectent pas l'accessibilité des maisons malgré les directives de Monsieur Le Maire aux divers sous-traitants.
- Illuminations : la pose est envisagée par des conseillers municipaux volontaires
- C15 : proposition de Monsieur BARON Alain (1^{er} adjoint) de le vendre en l'état suite aux conseils du percepteur ; ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

La séance est levée à 21 h 50.



Le Maire, Bruno MOUYON.